



The Law Society of
Upper Canada | Barreau
du Haut-Canada

Le 13 mai, 2013

Membres du conseil exécutif de Réclef
c/o Marie-Michèle Pellerin-Auprix
Université d'Ottawa | University of Ottawa
mm.pellerin.auprix@gmail.com

Osgoode Hall
130 Queen Street West
Toronto, Ontario
M5H 2N6

www.lsuc.on.ca

tel (416) 947-3300
toll-free 1-800-668-7380

Chers membres du conseil exécutif du Réclef;

Je vous remercie de votre lettre du 15 avril 2013 dans laquelle vous proposez des mesures à prendre concernant les examens du processus d'accès à la profession en français.

Le Barreau s'est engagé à offrir son processus d'accès à la profession en français et en anglais et, depuis la création du nouveau programme, a amélioré ses méthodes pour offrir des ressources de grande qualité et des examens en français et en anglais.

Vous mentionnez le Comité consultatif sur le cours de formation professionnelle en français (CFP). Ce comité a été créé en 1998 comme comité spécial pour étudier pourquoi les résultats des examens du CFP de 1996 étaient inférieurs en moyenne aux résultats des examens en anglais et pour faire des recommandations qu'il croyait justifiées. Le comité consultatif a été créé pour étudier un problème précis, soit l'ampleur de l'écart des résultats des examens en français de 1996 et de 1997 comparativement à ceux des examens en anglais. Ces années particulières démontraient des écarts inhabituellement élevés. Le comité consultatif a fait certaines recommandations quant au CFP, programme qui n'existe plus. Depuis la création du processus d'accès à la profession, les différences entre les résultats des examens en français et en anglais ne justifient pas une enquête. Le comité de perfectionnement professionnel surveille le processus d'accès à la profession et n'a pas indiqué qu'une enquête était nécessaire.

Vous suggérez aussi que les examens du processus d'accès à la profession devraient être élaborés simultanément en français et en anglais. Les questions d'examen du processus d'accès à la profession qui ont été élaborées au cours des ans se trouvent dans une banque de questions sécurisée qui sert à composer chaque examen. Le coût pour supprimer ces questions et en refaire d'autres nous imposerait une contrainte excessive. Cependant, le Barreau a toujours embrassé le changement continu dans ses programmes et, en continuant à travailler sur le processus d'accès à la profession en français et en anglais, nous tiendrons compte de votre proposition d'élaborer les examens simultanément en français et en anglais.

Je vous remercie encore une fois de votre intérêt pour le processus d'accès à la profession.

Me Diana Miles
La directrice du perfectionnement professionnel

c.c. Josée Bouchard, Conseillère en matière d'équité